

**COMMISSION NATIONALE pour la PROTECTION DES ANIMAUX utilisés à des
FINS SCIENTIFIQUES**

Séance plénière du 12 octobre 2021

Participaient, sous la présidence de Patrick VERWAERDE :

Membres titulaires ou suppléants : Ivan BALANSARD, Michel BAUSSIÉ, Thierry BEDOSSA, Carine DIVER, Benoît HAELEWYN, Frédéric MOYSAN, Valérie NIVET-ANTOINE, Isabelle PEYCLIT, Jean-Michel POSTAL, Brigitte RAULT, Silvia VINCENT-NAULLEAU, Catherine VOGT, Sandryne BRUYAS, Léa TERRAUBE, Fanny MAGISSON, Laurent PINON,

Invités : Delphine DENAIS-LALIEVE, Anne-Claire GAGNON, Isabelle GOY-THOLLOT,

Membres excusés : Françoise MEDALE, Cédric SUEUR, Patrice VENAULT, Samuel VIDAL

Secrétariat : Christophe JOUBERT, Valérie GOMEZ

Ordre du jour

1. Approbation du relevé de décisions de la séance plénière du mardi 12 octobre 2021
2. Avis sur les 13 dossiers de formation
3. Point information : révision réglementaire
4. Simplification des documents : création groupe de travail
5. Point groupe de travail glossaire
6. Point groupe de travail objectif pédagogique
7. Création groupe de travail médicaments
8. Point site internet
9. Questions diverses

Le président ouvre la séance à 10h10. Il présente les invités destinés à prochainement intégrer la CNEA.

1. Approbation de relevé de décisions

Le relevé de décisions de la **séance plénière du 14 juin 2021**, (qui sera publié sur le site internet du MESRI) **est approuvé** à l'unanimité avec l'abstention des membres n'appartenant pas à la commission à cette date.

2. Avis sur les dossiers de formations

A- Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

Dossier n°1

Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales : Espèce rongeur
Référence : R-75-ParisDescartes-F2-16-Rongeurs
Renouvellement

Afin d'éviter un conflit d'intérêt la responsable de la formation appartenant à notre commission est invitée à sortir de la salle à 10h15.

Les rapporteurs notent une vraie progression dans la pédagogie, un nombre d'étudiants important et une approche intéressante.

La commission donne **un avis favorable avec 2 réserves** :

Réserves :

- compléter le volume horaire sur l'attestation
- respecter le volume horaire de 45h, seulement 43h30 visible sur le planning

B- Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales

Dossier n°2

Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales : espèces rongeurs
Référence : R-75-ParisV-F1-12-rongeurs
Renouvellement

La commission donne **un avis favorable avec 1 réserve et 4 recommandations**.

Réserve :

- corriger l'intitulé du Cerfa de formation

Recommandations :

- utiliser autant que possible des animaux surnuméraires

- inciter à valider la formation avec une note minimale de 12/20
- réduire le nombre de stagiaires afin d'avoir un rapport élèves/enseignants facilitant les échanges pendant les cours
- mentionner le nombre d'heures de la formation sur l'attestation

L'avis sur cette formation a été validé, la responsable de projet est invitée à revenir en séance à 10h35.

Dossier n°3

Intitulé : Formation concepteur – Module complémentaire Primates non-humains

Référence : R-67-UNISTRA-F1-16-Primates non-humains

Renouvellement

La commission donne **un avis favorable à cette formation avec 1 réserve et 4 recommandations :**

Réserve :

- exclusion du volume « horaire » 1h dans le module de base car aucune correction en groupe n'est prévue.

Recommandations :

- modifier le Cerfa : aucun animal n'est dédié à cette formation, uniquement des observations
- inciter à valider la formation avec une note minimale de 12/20
- préciser le volume « horaire » des items sensibles du module de base et l'ordre de ces modules
- s'assurer de la participation à une formation spécialisée qui dispense de la participation au module de base

C- Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales

Dossier n°4

Intitulé : Formation en procédures chirurgicales

Référence : R-67-MEDStrasb-CHIR-09-rats-souris

Renouvellement

Cette formation avait reçu un avis défavorable en 2015, et les corrections demandées ont été prises en compte. Les membres de la commission aimeraient être informés de l'historique des formations lorsqu'il existe.

La commission donne **un avis favorable avec 1 réserve et 3 recommandations :**

Réserve :

- exclusion de la formation l'atelier n°4 (à proposer en option)

Recommandations :

- corriger sur le Cerfa les pré-requis (actuellement bac + 3)
- mettre en cohérence l'intitulé du Cerfa et de l'attestation (précision sur les espèces)
- inciter à valider la formation avec une note minimale de 12/20

Suggestions :

- faire des ateliers dans un ordre permettant de travailler l'anatomie
- réduire le nombre d'animaux utilisés dans les travaux pratiques

D - Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

Dossier n°5

Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

Référence : R-06-C3M-F2-13-rongeurs

Renouvellement

Les rapporteurs ont eu de nombreux échanges avec les responsables pédagogiques.

La commission a donné **un avis favorable avec 1 réserve et 3 recommandations :**

Réserve :

- réduire le nombre de souris par stagiaire

Recommandations :

- Utilisation d'animaux surnuméraires ou de réforme
- Evaluer le savoir-faire pratique lors des séances de travaux pratiques
- Inciter à valider la formation avec une note minimale de 12/20

E - Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales

Dossier n°6

Intitulé : Formation spécifique B destinée aux personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales, espèces rongeurs

Référence : R-06-C3M-F1-12-rongeurs

Renouvellement

Les rapporteurs informent que ce dossier est bien construit. La commission donne **un avis favorable avec 1 réserve et 3 recommandations :**

Réserve :

- Réduire le nombre d'animaux

Recommandations :

- Introduire une notion de pratique « anesthésie » et du suivi incluant le réveil
- Inciter à valider la formation avec une note minimale de 12/20
- Evaluer le savoir-faire lors du 3^{ème} travail pratique

Dossier n°7

Intitulé : Formation bretonne pour être concepteur de procédures expérimentales et de projets – Modèles rat et souris

Référence : **I-35-UnivRennes-F1-21-rats-souris**

Ce dossier est une première demande, il est bien construit. La commission donne **un avis favorable avec 1 recommandation.**

Recommandation :

- Supprimer le mot « bretonne » dans l'intitulé

F - Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

Dossier n°7 bis

Intitulé : Formation bretonne pour être applicateur de procédures expérimentales – modèles rat et souris

Référence : **I-35-UnivRennes-F2-21-rats-souris**

Les rapporteurs font état d'un dossier sans problème et la commission donne **un avis favorable avec 2 recommandations :**

Recommandations :

- Supprimer le mot « bretonne » dans l'intitulé
- Inciter à valider la formation avec une note minimale de 12/20

G - Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales

Dossier n°8

Intitulé : Formation à l'expérimentation animale niveau concepteur, module général et module spécifique rongeurs/lagomorphes

Référence : R-21-UBEPHE-F1-11-rongeurs-lagomorphes

Renouvellement

Les rapporteurs font état d'un dossier de formation avec divers problèmes à résoudre :

- décrire l'organisation du cours en adéquation avec les items Cerfa
- étoffer la description des cours (confusion entre objectif et contenu)
- clarifier les items sur les travaux pratiques
- intégrer la biologie des grands systèmes
- inciter à valider la formation avec une note minimale de 12/20
- laisser le choix aux stagiaires sur la méthode d'euthanasie (dislocation cervicale sous anesthésie ou surdosage anesthésique)
- revoir l'organisation des travaux pratiques sur lapin : proposer ce travail pratique uniquement aux intéressés et proposer aux autres stagiaires d'assister ou de travailler sur des mannequins (lapins)
- corriger la visite d'élevage (c'est un travail dirigé et non un travail pratique)
- revoir les modalités d'examen (pas de question sur l'opinion personnelle)

- proposer des corrections de l'examen (écrite ou collective)
- équilibrer les durées d'enseignement par rapport aux items réglementaires (durée cours sur la réglementation insuffisante)

Pour toutes ces raisons, la commission donne **un avis défavorable** à ce dossier

Dossier n°9

Intitulé : Formation pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques pour les personnes concevant les procédures expérimentales

Référence : R-44-ONIRIS-F1-11

Renouvellement

La commission donne **un avis favorable avec 1 réserve et 6 recommandations** :

Réserve :

- mettre en conformité les volumes « horaires » sur les items sensibles (notamment sur l'euthanasie)

Recommandations :

- inciter à valider la formation avec une note minimale de 12/20
- retirer ½ h d'évaluation des heures de formation
- couvrir plus d'items du programme, lors de l'examen
- supprimer l'utilisation de rats et de lapins, et les remplacer si possible par des mannequins
- utiliser des rongeurs de réforme
- faire surveiller la profondeur de l'anesthésie par un encadrant avant l'euthanasie par dislocation

H- Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

Dossier n°10

Intitulé : Formation pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques pour les personnes concevant les procédures expérimentales

Référence : R-44-ONIRIS-F2-11

Renouvellement

La commission a donné **un avis favorable avec 3 réserves et 4 recommandations**

Réserves :

- préciser volume horaire sur l'attestation de formation
- simplifier les travaux pratiques (moins de procédures) et limiter le nombre d'animaux utilisés
- modifier l'intitulé du Cerfa : applicateur et non concepteur

Recommandations :

- inciter à valider la formation avec une note minimale de 12/20
- retirer 1/2h de l'évaluation de la formation des quotas horaires et compléter volume horaire pour compenser la 1/2h manquante

- préciser l'utilisation des animaux post-mortem
- faciliter le placement des animaux

I- Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales

Dossier n°11

Intitulé : Initiation à la chirurgie expérimentale des animaux utilisés à des fins scientifiques (Mammifères)

Référence : R-44-ONIRIS-CHIR-11

Renouvellement

La commission a donné **un avis favorable avec 1 réserve et 2 recommandations.**

Réserve :

Préciser le volume « horaire » sur l'attestation de formation

Recommandations :

- inciter à valider la formation avec une note minimale de 12/20
- améliorer la diversité des questions

Formation spécifique destinée aux personnes assurant les soins des animaux utilisés à des fins scientifiques

Dossier n°12

Intitulé : Formation destinée aux personnes assurant les soins des animaux en élevage de rongeurs utilisés à des fins scientifiques

Référence : R-53-JANVIERLABS-F3-15-rongeurs

Renouvellement

La commission a donné **un avis favorable avec 6 réserves et 3 recommandations.**

Réserves :

- clarifier la liste des intervenants (intervenants, suppléants)
- respecter les volumes horaires : 27h de cours
- prendre en compte l'ensemble des items réglementaires (inclure méthodes alternatives et procédures expérimentales dans le programme)
- se référer au site de références sur les méthodes de préhension / contention (NC3R)
- exclure les travaux pratiques d'euthanasie de la formation « soigneur » (ils ne sont pas habilités à euthanasier)
- inclure durée de formation sur l'attestation

Recommandations :

- inciter à valider la formation avec une note minimale de 12/20
- réaliser des enseignements des items cliniques en impliquant des spécialistes ou reconnus comme tel de ces domaines (vétérinaires, pharmaciens, médecins, ...)
- prévoir dans la formation la participation d'intervenants extérieurs à la société

3. Point d'information : révision réglementaire

Le projet de décret modificatif, non encore signé, sera probablement corrigé dans sa forme. A ce stade, il reste confidentiel et répondra à la Commission Européenne en précisant les conditions dans lesquelles il est possible d'avoir recours à des animaux provenant d'établissements (sans agrément tel que celui fixé par la directive européenne), situés dans des États tiers à l'Union européenne.

4. Simplification des documents : création groupe de travail

Devant l'augmentation du nombre de dossiers de formation et les ordres du jour très chargés de la commission, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a proposé de simplifier la procédure de validation des dossiers de formation. Un document de travail en amont à cette séance a été diffusé à l'ensemble des membres. Un groupe de travail est créé avec des volontaires pour faire des propositions qui seront revues en séance plénière de la commission.

5. Point du groupe de travail « glossaire »

Lors de cette séance, tous les mots commençant par la lettre « A » ont été revus et validés par la commission. Ainsi les mots suivants ont une définition « finalisée » : analgésie, anesthésie, antiseptie, et asepsie.

Lors de la prochaine séance, les définitions suivantes seront étudiées. Le président invite les membres à faire remonter leurs remarques au groupe de travail sans attendre.

6. Point du groupe de travail « objectif pédagogique »

Le groupe de travail s'est engagé à présenter lors de la prochaine séance l'avancée de leur travail.

7. Création du groupe de travail « médicaments »

En réponse à des difficultés constatées sur le terrain avec des usages non réglementaires de certains médicaments ou substances ou des difficultés terrains / d'approvisionnement, la commission souhaite se saisir du sujet et émettre des recommandations. Actuellement des autorisations de projets mettent en lumière un écart entre certaines pratiques de terrain et les dispositions applicables à l'utilisation de médicaments ou substances avec activité pharmacologique. Un groupe de travail est créé sur la base du volontariat des membres de la commission. Ce groupe proposera une liste de médicaments ou de substances critiques ainsi que des recommandations relatives à leurs usages et proposera des solutions pour résorber les écarts observés.

8. Point site internet

L'absence de vidéo projecteur ne nous a pas permis de visualiser la page Web qui présente le CNREEA sur le site du MESRI. Un lien mail avait été envoyé précédemment. Ce modèle va servir d'exemple pour une création de page Web présentant la CNEA dans le même esprit. Il est convenu que le secrétariat de la commission propose une première version de texte de présentation.

9. Questions diverses

Phalangectomie : il est important de clarifier les suites données à la recommandation du CNREEA à ce sujet car certaines autorisations de projets ont été refusées par des comités d'éthique ou par le MESRI ou fait l'objet de non conformités par l'AGRI. Même si la phalangectomie n'est plus recommandée et semble amenée à disparaître progressivement, elle reste néanmoins acceptable avec une justification scientifique, c'est-à-dire un besoin d'identification et de géotypage très précoce.

Collaborations potentielles pour les groupes de travail CNEA en cours ou avenir :

Le président précise que les groupes de travail ont la possibilité d'ouvrir leurs travaux à différents avis/éclairages extérieurs à la CNEA. Ainsi, avec :

Le CNREEA : un travail commun est tout à fait envisageable si les sujets traités le nécessitent.

Les réseaux nationaux SBEA et CEEA : ces réseaux peuvent être des partenaires de travail suivant les sujets traités.

Laurent Pinon remercie au nom du MESRI les membres de la commission pour l'ampleur du travail effectué, notamment à travers les groupes de travail, et pour la qualité des échanges en séance.

oooooooo

La séance est levée à 17h01

oooooooo